



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale des affaires culturelles**  
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Hérault

**MAIRIE DE LANSARGUES**  
REÇU LE

**28 OCT. 2024**

Affaire suivie par : Cathy EMMA  
Courriel : udap.herault@culture.gouv.fr

Montpellier, le 22 octobre 2024

Objet : Lansargues – PLU – Procédure de modification n°2 – PPA – Avis UDAP  
Copie à : DDTM

Monsieur le maire,

Le plan local d'urbanisme (PLU) de Lansargues a été approuvé le 6 décembre 2016 et une procédure de modification n°2 du PLU a été prescrite par arrêté du 10/09/2024. Celle-ci porte sur :

- Intégrer le porter à connaissance de l'Etat sur l'aléa feu de forêt ;
- Actualiser les servitudes d'utilité publique nécessitant une mise à jour notamment celle relative à la canalisation de transport de gaz et celle relative à la modification du périmètre délimité des abords des monuments historiques ;
- Renforcer les outils réglementaires permettant à la commune de mieux maîtriser son développement urbain et renforcer les mixités urbaines et sociales notamment par la création de nouveaux emplacements réservés ;
- Adapter, corriger, clarifier, simplifier et résoudre quelques ambiguïtés du règlement constaté au gré de différentes instructions de demande d'autorisation d'urbanisme.

Dans le cadre de la consultation pour avis des personnes publiques associées (PPA), un dossier complet sous format numérique de la modification n°2 du PLU nous a été notifié par courrier du 14 octobre 2024.

Ainsi, je vous informe que je n'émet aucune observation particulière concernant cette modification.

Par ailleurs, j'émet un avis favorable pour la modification du périmètre délimité des abords des monuments historiques.

Je vous prie d'agréer, monsieur le maire, l'assurance de ma considération distinguée.

M. Michel CARLIER  
Maire de Lansargues  
Place Saint-Jean  
34 130 LANSARGUES

L'architecte des bâtiments de France,

Cathy Emma

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Hérault  
DRAC Occitanie  
5, rue de la Salle l'Evêque-CS 49020-34967 Montpellier cedex 02  
Tél. : 04 67 02 32 00  
[www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Occitanie](http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Occitanie)



# Candillargues

**MAIRIE DE LANSARGUES**  
REÇU LE  
**17 DEC. 2024**

Monsieur le Maire de LANSARGUES  
Place Saint-Jean  
34130 LANSARGUES

Candillargues, le 17 décembre 2024.

## ATTESTATION

Le Maire de Candillargues, Anthony MELIN, atteste ne pas avoir d'observations à formuler concernant le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Lansargues.

Fait à Candillargues le 17 décembre 2024, pour servir et valoir ce que de droit.



Le Maire,

Anthony MELIN



Direction Générale des Services  
DGA – Aménagement du Territoire  
Pôle des Solidarités Territoriales  
Direction des aides territoriales  
Service prospective urbanisme

Dossier suivi par : Anaëlle Morel  
Références : D24-002491  
T : 04.67.67.67.95  
E : amorel@herault.fr

Montpellier, le 18 DEC. 2024



AT / 10000

MONSIEUR MICHEL CARLIER  
MAIRE DE LANSARGUES  
PLACE SAINT-JEAN  
34130 LANSARGUES

MAIRIE DE LANSARGUES  
REÇU LE  
19 DEC. 2024

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article L. 153-40 du Code de l'urbanisme, vous avez sollicité par courrier reçu le 18 octobre 2024, l'avis du Conseil départemental de l'Hérault dans le cadre du projet de modification N°2 du Plan local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Lansargues.

La présente procédure a pour objet d'intégrer le porter à connaissance de l'Etat concernant l'aléa feu de forêt, actualiser certaines Servitudes d'Utilité Publique, adapter quelques points du règlement écrit et créer de nouveaux emplacements réservés.

Par ailleurs, nous notons que le dossier transmis présente deux emplacements réservés, n°4 et 5, au bénéfice de la commune, correspondant à un projet de giratoire sur la RD24 et à l'élargissement d'une voie communale.

Or, aucun projet de giratoire n'est prévu à ce niveau de la RD24 pour le Département. Il conviendrait de prendre contact avec l'agence départementale routière Petite Camargue (le directeur Sébastien Bossé – [sbosse@herault.fr](mailto:sbosse@herault.fr)) afin d'éclaircir ce point.

Après analyse des documents, le projet de modification n'appelle pas de remarque particulière.

En conséquence, nous émettons un **avis favorable** au projet de modification N°2 du PLU de la commune de Lansargues.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur du pôle de solidarités territoriales,

Frédéric Méjean